

Décision n° 2021-115

**CONSTATANT L'ABSENCE OU L'EMPECHEMENT DU DIRECTEUR GENERAL ET
DES DIRECTEURS GENERAUX ADJOINTS**

Le Directeur général,

Vu le décret n° 2006-1140 du 13 septembre 2006 portant création de l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France, modifié,

Vu le décret n° 2015-525 du 12 mai portant dissolution au 31 décembre 2015 des établissements publics fonciers des Hauts-de-Seine, du Val d'Oise et des Yvelines,

Vu l'arrêté ministériel du 18 décembre 2020 portant renouvellement du mandat du directeur général de l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France, M Gilles BOUVELOT,

Vu l'empêchement du Directeur Général, Monsieur Gilles BOUVELOT, et des Directeurs Généraux Adjoint, Monsieur Michel GERIN, Monsieur Guillaume TERRAILLOT et Madame Joelle BONEU, en congés du 27 au 31 décembre 2021 inclus,

Décide :

Article 1 : L'intérim est exercé par le Secrétaire Général de l'Etablissement, Monsieur Christophe BENAVIDES du 27 au 31 décembre 2021 inclus.

Article 2 : La présente décision prend effet à compter du 27/12/2021.

Fait à Paris, le 06/12/2021

Le Directeur Général,
Gilles BOUVELOT

